

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/08/2025 - 51678 - 2009 B 08121 - 518 813 530 - 2AXES

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 337	70 304	5 034	10 517
Autres immobilisations corporelles	101 503	59 875	41 627	20 003
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	56 629		56 629	34 248
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	233 469	130 179	103 290	64 768
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	227 502		227 502	246 850
Avances et acomptes versés sur commandes	660		660	660
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	377 880		377 880	305 459
Autres créances	54 717		54 717	22 448
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 016		1 016	1 016
Disponibilités	72 616		72 616	86 083
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	734 390		734 390	662 516
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	967 859	130 179	837 680	727 283

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 750	9 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	975	638
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	122 718	90 221
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	41 791	32 833
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	175 234	133 443
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	142 712	242 756
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 668	199 855
Dettes fiscales et sociales	120 210	148 558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 856	2 671
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	662 447	593 840
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	837 680	727 283

(1) Dont à plus d'un an (a)	142 711	242 756
(1) Dont à moins d'un an (a)	519 736	351 084
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

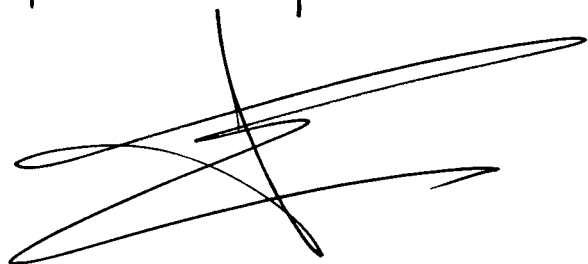
COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2 AXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 837 680 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41 791 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables en vigueur à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 337			75 337
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 926			3 926
- Matériel de transport	26 183	19 784		45 967
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 631	11 978		51 609
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	145 078	31 762		176 840
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 248	22 381		56 629
Immobilisations financières	34 248	22 381		56 629
ACTIF IMMOBILISE	179 326	54 143		233 469

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		31 762	22 381	54 143
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		31 762	22 381	54 143
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 820	5 483		70 304
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 926			3 926
- Matériel de transport	13 233	6 099		19 331
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 579	4 039		36 618
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	114 558	15 621		130 179
ACTIF IMMOBILISE	114 558	15 621		130 179

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 489 225 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	56 629		56 629
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	377 880	377 880	
Capital souscrit - appelé, non versé	54 717	54 717	
Charges constatées d'avance			
Total	489 225	432 597	56 629

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/dépôts et cautionnem.	59
Total	59

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 750,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 97,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 662 447 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1	1		
- à plus de 1 an à l'origine	142 711			142 711
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 668	396 668		
Dettes fiscales et sociales	120 210	120 210		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 856	2 856		
Produits constatés d'avance				
Total	662 447	519 736		142 711

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 100 045

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
fpc tq	1 742
Total	1 742

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>PGE</i>	342 233
Autres engagements donnés	342 233
Total	342 233

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>PGE</i>	360 000
Autres engagements reçus	360 000
Total	360 000

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

2AXES

Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le trente juin,
à 12H30,

Les associés de la Société « **2AXES** » Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 750 Euros, divisé en 100 parts sociales de 97.50 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents
.../...

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice DELAYAT Gérant de la société.

.../...

Le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;**
- **Affectation du résultat ;**

.../...

La discussion est ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Gérant ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

« DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de **41 791 €** de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **41 791 €**

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de trois précédents exercices.

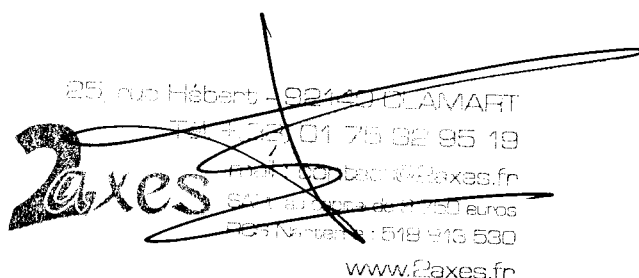
Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

.../...

Certifié conforme

Monsieur Fabrice DELAYAT
Gérant

25, rue Hébert - 92140 CLAMART
Tél : 01 75 82 85 19
Mail : contact@2axes.fr
Capital au 30/06/2025 : 9 750 euros
RCS Nanterre : 518 813 530
www.2axes.fr



2AXES
Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le trente juin,
à 12H30,

Les associés de la Société « **2AXES** » Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 750 Euros, divisé en 100 parts sociales de 97.50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David DELAYAT,
Propriétaire de 12 parts, ci12

- Et Monsieur Fabrice DELAYAT
Propriétaire de 88 parts, ci 88

Total des parts des présents 100 parts

Soit la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice DELAYAT gérant associé.

Monsieur Fabrice DELAYAT, Gérant, rappelle l'ordre du jour de la réunion, savoir :

- Lecture des opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024,
- Approbation desdits comptes et opération,
- Affectation des résultats,
- Fixation de la rémunération du gérant,
- Quitus à la gérance.

Le Président rappelle que le bilan, le compte de résultat et les annexes au bilan de l'exercice écoulé et le texte des résolutions proposées, ont été soumis à chacun des Associés, au moins quinze jours avant la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

2AXES

Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard ;**
- **Rémunération du Gérant.**

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION- APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de **41 791 €**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, que la somme de **1 303 €** a été enregistrée au titre des amortissements non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus de sa gestion au Gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de **41 791 €** de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **41 791 €**

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2AXES

Société à responsabilité limitée au capital de 9.750 Euros
25 Rue Hebert 92140 CLAMART
RCS NANTERRE 518 813 530

QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU GERANT

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération effective perçue par le Gérant Monsieur Fabrice DELAYAT au titre de l'exercice écoulé, d'un montant de **112 300 €** hors frais, cotisations sociales obligatoires et hors cotisations supplémentaires au titre des contrats conclus.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération de la gérance avec effet du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 date de clôture de l'exercice social en cours, à un montant au plus égal à la somme de **120 000 € (CENT VINGT MILLE EUROS)**, avantage en nature et remboursement des frais exposés dans l'exercice de ses fonctions et sur présentation de justificatifs, en sus.

Cette somme sera majorée des cotisations sociales exigibles au titre du régime des « *Travailleurs Non- Salariés* » qui seront également prises en charge par la société, ainsi que des cotisations supplémentaires relatives aux contrats qu'elle serait amenée à conclure.

Cette rémunération sera versée selon les possibilités de trésorerie de la société et pourra notamment faire l'objet d'une inscription en compte courant d'associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés et répertorié sur le Registre d'Assemblées.

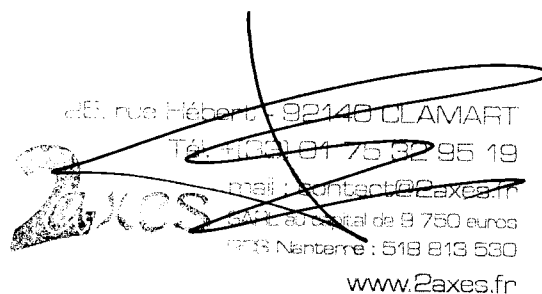
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15H00.

Et tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Monsieur David DELAYAT



Monsieur Fabrice DELAYAT



25, rue Hébert - 92140 CLAMART
Téléphone : 01 75 32 95 19
mail : contact@2axes.fr
SARL au capital de 9 750 euros
RCS Nanterre : 518 813 530
www.2axes.fr